

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Maire soumet au vote l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

N° ordre	N° Délibération	Objet
6	N° 2017-05	Acquisition parcelle AE 133- Rue André Delignière
7	N° 2017-06	Locations des salles
8	N° 2017-07	Personnel communal : tableau des effectifs – modification temps travail et création de postes

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 15.12. 2016
2	N° 2017.01	Communauté de Communes Des Villes Sœurs : désignation des représentants au sein de la CLECT
3	N° 2017-02	Demande aide exceptionnelle Commune de LAUCOURT
4	N° 2017-03	Fédération Départementale d'Energie de la Somme : rapport d'activités 2015
5	N° 2017-04	Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
6	-	Questions et informations diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2016

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 15 Décembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière

N° 2017-01 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS : Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21 ;
 Vu la décision à l'unanimité du conseil municipal de procéder au vote à main levée
 Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2016 portant changement de régime fiscal de la Communauté de Communes, créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et fixant la composition de cette commission;
 Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes et arrêtant la composition du conseil communautaire ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 30 décembre 2016 arrêtant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que la représentation des communes au sein de la CLECT est identique à la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les missions de la CLECT, ainsi que la composition de celle-ci, telle que définie par l'arrêté inter préfectoral susvisé ;

Considérant que la Commune de Saint Quentin Lamotte dispose de

- 1 conseiller communautaire Titulaire
- et d'un conseiller communautaire suppléant

En conséquence il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein la CLECT.

Mr le Maire fait appel à candidature à l'ensemble du conseil et se positionne sur le poste de titulaire. Il précise que le suppléant sera amené à le remplacer en cas d'absence et se devra de respecter les décisions et positions du conseil par rapport à la Communauté de Communes des Villes Sœurs- prises généralement à la majorité voir à l'unanimité.

Me ADJERAD Catherine se présente au poste de suppléant en précisant qu'elle accepterait à tout moment de laisser sa place à un collègue qui souhaiterait siéger à cette commission.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE à l'unanimité de désigner pour siéger au sein de la CLECT,

- Monsieur BOULENGER Raynald en qualité de titulaire
- Madame ADJERAD Catherine en qualité de suppléant

-Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2017-02 : DEMANDE AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNE DE LAUCOURT

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'aide de la commune de LAUCOURT- située dans le canton de ROYE- Cette petite commune de 197 habitants a été condamnée à verser des sommes importantes au titre de préjudice suite à un accident mortel.

Il explique que l'ancien maire de cette commune avait loué une nacelle pour élaguer des arbres et avait accepté les services de deux bénévoles- La nacelle a basculé - un homme est décédé et l'autre souffre d'un handicap important.

Bien que les bénévoles furent reconnus comme collaborateurs occasionnels la commune est condamnée à verser la somme de 312 398.85 euros à la famille du défunt et pourrait devoir verser la somme de plus de 300 000 euros à l'autre personne handicapé.

Mr le maire précise que toutes les communes de France ont été sollicitées. Un état des dons sera envoyé ainsi qu'un état de la dette payée

Cet accident est arrivé par méconnaissance des lois et par un bénévolat fréquent dans les petites communes.

Le conseil après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide exceptionnelle à la commune de LAUCOURT d'un montant de 250 euros-

N° 2017-03 : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME – Rapport d'activité 2015

Monsieur le Maire expose dans ses grandes lignes le rapport d'activité 2015 de la FDE80 qui est à la disposition des conseillers municipaux

Le conseil, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2015 de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

N° 2017-04 : AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits ouverts au budget 2016 étaient :

CHAPITRE	INTITULE	PREVU BP 2016	REALISE 2016	SOLDE 2016
204	Subventions d'équipement versées	291 600.00	102 766.99	177 355.98
21	Immobilisations corporelles	136 192.93	102 766.99	33 425.94
23	Immobilisations en cours	80 000.00	48 990.10	31 009.90

Il est précisé qu'un état des restes à réaliser sera établi pour les programmes en cours, prévus au budget primitif 2016 notamment :

- travaux de la bibliothèque (chapitre 23)
- travaux de voirie et effacement des réseaux (chapitre 204)
- travaux cimetièrè (chapitre 21)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mr le Maire précise que le budget 2016 sera détaillé lors de la prochaine commission finances. Il annonce toutefois que les résultats sont les suivants :

- Résultats de l'exercice
Fonctionnement : + 363 791.99
Investissement : + 236 054.67
- Résultats de clôture
Fonctionnement : + 683 288.89
Investissement : + 198 859.18

N° 2017-05: ACQUISITION PARCELLE AE 133 Rue André Delignière

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser la situation pour une bande de terrain située Rue André Delignière cadastrée AE 133

La propriété appartient à Madame Marie-Pierre POILLY, suite à la succession de Monsieur et Madame Paul POILLY-GOUJON, qui propose une cession à l'euro symbolique.

A titre informatif le montant des frais à la charge de la commune pour cette transaction serait d'environ 200 euros

Mr le Maire explique que cette bande de terrain est située entre le trottoir et les limites des propriétés du petit lotissement .Il convient de régulariser la situation notamment pour la vente de la propriété de Mr et Mme DUPUTEL et du fait que les trottoirs sont en partie sur cette bande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'acquérir la parcelle située en André Delignière, cadastrée AE 133 à Madame Marie-Pierre POILLY à l'euro symbolique.

N° 2017-06: LOCATION DES SALLES

Mr le Maire propose au conseil de limiter la location des salles uniquement aux Croisiens et aux Associations locales – siège social sur la commune.

Il explique qu'il a été enregistré des problèmes uniquement lors de location à des particuliers ou des associations extérieurs à la commune.

De plus il précise que la location de la salle polyvalente demande énormément de travail des employés notamment au niveau des tapis –

Au regard du temps passé par les employés, des états des lieux et des différents frais de fonctionnement (notamment le chauffage) il estime donc que ce service doit être réservé uniquement aux Croisiens et associations locales

Il souligne que les réservations déjà enregistrées devront être honorées-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **de ne plus louer les salles aux particuliers et associations extérieures à la commune**
- **d'appliquer les tarifs en vigueur aux Croisiens à savoir :**

SALLE	TARIF CROISIENS
SALLE DES FETES	110.00
SALLE POLYVALENTE	220.00

N° 2017-07 : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – modification temps de travail et création de poste

Considérant qu'il convient de réorganiser l'organigramme suite à la création d'un nouveau service (ouverture de la bibliothèque)

Considérant l'obligation de saisie du Comité Technique et le calendrier des séances

Monsieur le Maire explique que les emplois du temps des agents ont été revus en fonction de leur grade, de leurs compétences et de leur temps de travail-

Aussi, il propose de revoir le tableau des effectifs et de le modifier pour certains postes de la façon suivante :

Transformation de poste sans création

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 1.05.2017
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	30/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	24/35 ^{ème}	28H50/35 ^{ème}

Transformation avec création de poste

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 24/09/2017
ADMINISTRATIVE	CUI-CAE Transformé en ADJOINT ADMINISTRATIF	24/35 ^{ème}	28H50/35 ^{ème}

Invité à délibérer, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme proposé par Mr Le Maire

Il est précisé que les arrêtés individuels des agents seront pris après avis du comité technique et les délais de publicité.

Le conseil est informé de la situation des agents placés en congés de maladie à savoir :

- **VANDEBUSSCHE Mélina** : placement en congé de longue durée depuis le 7 mai 2014 – la durée maximale du congé de longue durée est de 5 ans – avec une rémunération à plein traitement pendant 3 ans et 2 ans à demi-traitement (compensation avec la garantie maintien de salaire)
- **COURVALET Nathalie** : en maladie depuis le 11 février 2013 – après avoir épuisé ses droits au congé de grave maladie- L'agent est placé en mise en disponibilité d'office depuis le 12 février 2016- une demande de renouvellement est en cours- la durée maximale de la mise en disponibilité est de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois)
- **HANNEDOUCHE Gérard** : en congé de longue maladie depuis le 17 septembre 2014 – la durée maximale du congé de longue maladie est de 3 ans – avec une rémunération à plein traitement pendant 1 an et 2 ans à demi-traitement (compensation avec la garantie maintien de salaire)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **REMERCIEMENTS** de Madame LAURENT Séverine pour l'accueil de son fils BOSCHER Thomas en stage à la MFR- remerciements au Maître de stage et l'ensemble du personnel pour son accueil chaleureux

- **DATES A RETENIR**

Prochaines commissions :

8 MARS à 15h30 commission bibliothèque

23 Mars à 18h30 commission finances élargie au conseil municipal- Mr le Maire explique qu'il a décidé d'ouvrir la commission finances à l'ensemble des conseillers qui souhaitent participer à la préparation du budget.

Prochaines réunions du conseil municipal

30 Mars à 18h30 : avec la présentation du projet SODINEUF sur le lotissement

27 avril à 18h30 vote du budget

15 juin à 18h30 –dernière réunion avant les vacances

Inauguration de la bibliothèque à ce jour

Samedi 22 avril avec une ouverture officielle le lundi 24 avril

Calendrier des élections

Mr le Maire rappelle les dates des élections et invite les conseillers à réfléchir sur leurs créneaux pour tenir les bureaux de vote :

Présidentielles : 23 avril et 7 mai

Législatives : 11 et 18 juin

4L TROPHY – Remerciements de Tom ORTU : Mr le Maire informe le conseil avoir reçu un mail du départ de la 20^{ème} édition. La première étape était de rejoindre le village de départ – Biarritz pour le mercredi 15 février à 13h50- Après de multiples rebondissements, l'équipe est partie- Il présente au conseil les photos de la voiture avec le logo de la commune. Catherine ADJERAD souligne que la subvention de la commune a été un véritable premier coup de pouce par rapport à la presse et aux sponsors.

Travaux rue du Trinvil : les travaux commencent et un délai de 3 mois est annoncé –Les travaux des effacements des réseaux sont programmés pour la dernière semaine d'avril – Concernant l'aménagement de la voirie le cabinet EVIA travaille actuellement sur le projet.

Ruelle des casernes : le bon de commande des travaux de voirie vient d'être signé

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de passer au tour de table

Alain SOUMILLON : souligne que tous les travaux en cours avancent bien notamment pour la bibliothèque

Nathalie DELGOVE souhaite qu'une réunion de la commission des fêtes soit programmée pour l'organisation de la soirée du 25 mars – La réunion est fixée au mardi 28 février à 18h30

Elle rend compte de l'Assemblée Générale du Club de Gymnastique : elle informe avoir été bien reçue- l'association a souligné ses difficultés financières et le montant de la subvention –Le Club est satisfait pour les tapis – IL est précisé que barres de danse appartiennent au club et qu'il est souhaité qu'elles soient positionnées moins haut- IL est répondu que les barres n'ont pas encore été remises car un problème de sécurité se pose notamment pour les enfants– Au niveau des subventions aux associations il est rappelé que le conseil souhaite soutenir avant tout les associations qui participent à la vie du village- Il est regretté que cette association ne soit pas présente aux diverses manifestations ni au calendrier des fêtes-

Gérald RENARD est satisfait des séances de badminton proposée sur la commune – Il souligne le sérieux au niveau de l'encadrement –

Chantal DESENCLOS revient une nouvelle fois sur le stationnement du camion à l'entrée de la ruelle du Moulin- Mr le Maire confirme être déjà intervenu et précise qu'il ne reste plus que le recours à l'intervention de la gendarmerie

Jean-Jacques LABOULAIS regrette l'abattage des marronniers de la cour de la Mairie. Il précise avoir reçu des observations de Croisiens à ce sujet – Ces marronniers étaient à son avis un repère pour les Croisiens et l'âme du village- Mr le Maire répond que les marronniers étaient gravement malades comme le premier qui avait été abattu précédemment- un diagnostic avait été fait et il y avait des risques de chutes- Lors de l'abattage le diagnostic a été confirmé. En terme de responsabilité il n'était donc pas raisonnable de les laisser- Mr le Maire se dit fort attaché également au patrimoine communal et n'exclut pas une nouvelle plantation avec un aménagement paysager-

Catherine ADJERAD souligne, le problème des déjections canines-

Elle informe le conseil de sa satisfaction concernant la bibliothèque : Elle souligne l'énorme travail effectué par Emilie TIRE avec l'aide des bénévoles et notamment Me DUBOIS- ce nouvel endroit fédère et plaît – Les travaux se terminent- les meubles vont être livrés et installés la semaine prochaine –

Sans autre observation la séance est levée à 20h.